

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 juillet 2005  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Points 36 et 148 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixantième année**

**La situation au Moyen-Orient****Mesures visant à éliminer le terrorisme international****Lettres identiques datées du 13 juillet 2005, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur l'attentat-suicide perpétré hier dans un centre commercial de la ville israélienne de Netanya.

Mardi soir (heure locale), un membre de l'organisation terroriste Jihad islamique, venant du village d'Atil en Cisjordanie, est entré dans Netanya avec 7 à 10 kilogrammes d'explosifs. Il s'est fait exploser à l'entrée du centre commercial d'Hasharon, à Netanya. Quatre femmes, dont deux n'avaient que 16 ans, ont été tuées dans cet attentat et 90 autres personnes ont été blessées.

Cet acte de terrorisme d'une extrême gravité survient alors qu'Israël a pris un certain nombre de dispositions, dont son désengagement imminent de la bande de Gaza, pour faire avancer le processus de paix. Israël reste attaché à la progression du processus de paix, mais ne veut ni ne peut tolérer l'absence, de la part de la partie palestinienne, d'efforts sincères et déterminés visant à faire cesser totalement la campagne de terreur menée par les Palestiniens.

Mettre fin au terrorisme palestinien est une responsabilité qui incombe entièrement à l'Autorité palestinienne. Celle-ci ne doit pas se contenter de faire des déclarations condamnant le terrorisme : elle doit aussi prendre immédiatement des mesures tangibles et efficaces pour arrêter les individus et/ou les groupes palestiniens qui veulent commettre des actes de violence contre Israël, démanteler les organisations terroristes palestiniennes et faire cesser la campagne de terreur menée par les Palestiniens. Tant que l'infrastructure terroriste qui s'est implantée dans la société palestinienne n'aura pas été démantelée, on ne pourra espérer aucune réelle progression vers la paix.

Il est de plus avéré que d'autres États de la région soutiennent, forment et financent des groupes terroristes palestiniens dans le but de faire échouer le



processus de paix israélo-palestinien. Le fait que ces régimes ne soient pas tenus responsables de leurs agissements destructeurs constitue une menace pour la vie de civils innocents, le processus de paix et la stabilité régionale.

Israël lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle demande instamment à l'Autorité palestinienne de prendre toutes les mesures nécessaires afin de démanteler immédiatement les organisations terroristes et d'empêcher que de nouveaux attentats soient perpétrés contre Israël. Israël demande également à la communauté internationale de réaffirmer son rejet absolu du terrorisme et d'exiger sans faire aucune concession que tous les États adoptent une politique de tolérance zéro à l'égard du terrorisme.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Dan **Gillerman**

---